



**DENGES**

## **AVIS D'ENQUETE**

Conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et l'article 20 du règlement sur l'aménagement du territoire (RLAT), la Municipalité de Denges soumet à l'enquête publique pendant la période s'étendant du 23 juillet 2022 au 21 août 2022, le projet suivant :

- La zone réservée communale « La Pale ».

accompagné à titre d'information du rapport justification selon l'article 47OAT.

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté pendant les heures d'ouvertures de l'administration ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou observations éventuelles doivent être adressées à la Municipalité par lettre-signature ou être consignées sur la feuille d'enquête annexée au dossier durant le délai d'enquête.

La Municipalité